



# Réservez votre séjour en cure médicale

## SAISON THERMALE 2021 - 08 FÉVRIER AU 27 NOVEMBRE

VOTRE IDENTITÉ
Référence client : .....
Civilité* : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mr
Nom* : .....
Prénom* : .....
Téléphone fixe* : .....
Téléphone portable : .....
E-mail : .....
Adresse* : .....
Code postal* : .....
Ville* : .....

Le Service client est à votre écoute pour organiser  
votre cure dans les meilleures conditions  
au **0811 90 22 33** (service 0,05€ / appel + prix appel)  
ou par email **conseils@bo-resort.com**

À NOTER
L'accord de votre prise en charge n'est pas indispensable pour résérer votre cure thermale. En cas de refus de la part de votre caisse avant votre arrivée, le dépôt de garantie versé à b'o resort vous sera intégralement remboursé ( <i>voir conditions générales de vente au dos</i> ).

POUR FACILITER LES SOINS EN BAIGNOIRE, AVEZ-VOUS BESOIN D'UN SIÈGE ÉLÉVATEUR ? (sans supplément)*
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

VOTRE ORIENTATION*			
(Doit figurer sur votre 'prise en charge') Cochez une ou deux cases suivant votre prescription			
	Rhumatologie (RH)	Phlébologie (PHL)	Gynécologie (GYN)
1 <sup>ère</sup> Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 <sup>nde</sup> Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS			
Où résiderez-vous pendant votre cure ?	Serez-vous accompagné(e) ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Si c'est votre première cure à Bagnoles de l'Orne, comment avez-vous connu notre établissement ?
<input type="checkbox"/> Résidence des thermes***	Votre accompagnant est :	<input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Presse <input type="checkbox"/> Réputation de la station	<input type="checkbox"/> Parrainage <input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Relations <input type="checkbox"/> Salon
<input type="checkbox"/> b'o cottage****	<input type="checkbox"/> En cure prise en charge <input type="checkbox"/> Séjour spa bien-être	<input type="checkbox"/> Non curiste <input type="checkbox"/> En cure prévention santé	Autre, précisez : .....
Autre, précisez : .....			

\*Mentions obligatoires, <sup>(1)</sup> Offre réservée uniquement aux curistes ou aux nouveaux curistes n'ayant jamais fait leur cure thermale au b'o spa thermal.

\*\*Cure réalisable uniquement à l'établissement thermal (b'o thermes)

**RÉSIDENCE DES THERMES\*\*\* PRIX PAR LOGEMENT POUR 21 NUITS**  
RÉSERVEZ AVANT LE 31/01/21 ET DÉDUISEZ 15% SUR LES TARIFS CI-DESSOUS OU 10% SI VOUS RÉSERVEZ AVANT LE 28/02/21

	FORMULE PRIMA		FORMULE MEDIA		FORMULE OPTIMA	
	Côté Roc	Côté Thermes	Côté Roc	Côté Thermes	Côté Roc	Côté Thermes
BRONZE 1 PERS.	<input type="checkbox"/> 699€	<input type="checkbox"/> 829€	<input type="checkbox"/> 807€	<input type="checkbox"/> 937€	<input type="checkbox"/> 954€	<input type="checkbox"/> 1 084€
ARGENT 1 PERS.	<input type="checkbox"/> 807€	<input type="checkbox"/> 937€	<input type="checkbox"/> 913€	<input type="checkbox"/> 1 043€	<input type="checkbox"/> 1 065€	<input type="checkbox"/> 1 195€
ARGENT 2 PERS.	<input type="checkbox"/> 847€	<input type="checkbox"/> 977€	<input type="checkbox"/> 958€	<input type="checkbox"/> 1 088€	<input type="checkbox"/> 1 114€	<input type="checkbox"/> 1 244€
VERMEIL 2 PERS.	<input type="checkbox"/> 979€	<input type="checkbox"/> 1 109€	<input type="checkbox"/> 1 095€	<input type="checkbox"/> 1 225€	<input type="checkbox"/> 1 254€	<input type="checkbox"/> 1 384€
OR Studio 2/4 PERS.	<input type="checkbox"/> 1 120€	<input type="checkbox"/> 1 250€	<input type="checkbox"/> 1 241€	<input type="checkbox"/> 1 371€	<input type="checkbox"/> 1 405€	<input type="checkbox"/> 1 535€
OR Appt 2/4 PERS.	<input type="checkbox"/> 1 191€	<input type="checkbox"/> 1 321€	<input type="checkbox"/> 1 317€	<input type="checkbox"/> 1 447€	<input type="checkbox"/> 1 485€	<input type="checkbox"/> 1 615€

## TOTAL RÉSIDENCE DES THERMES\*\*\*

.. €

**PRIX TTC 2021 DES OPTIONS DE LA RÉSIDENCE DES THERMES\*\*\* (FORMULE PRIMA OU MÉDIA)**

Changement du linge de lit et de toilette pour 1 personne	<input type="checkbox"/> 20€
Kit de bienvenue ( <i>éponge, liquide vaisselle, papier toilette, sachet de thé...)</i> + 1 torchon offert	<input type="checkbox"/> 15€
Le ménage de votre appartement fait lors de votre départ ( <i>hors cuisine et vaisselle</i> )	<input type="checkbox"/> 50€
Le ménage de votre appartement fait en cours de séjour ( <i>hors cuisine et vaisselle</i> ) avec le changement de linge et fourniture de papier toilette	<input type="checkbox"/> 40€ (pour 1 pers) <input checked="" type="checkbox"/> 60€ (pour 2pers)
L'assistance au port des bagages à l'arrivée et au départ	<input type="checkbox"/> 10€
Ménage quotidien valable pour toutes les formules : aspirateur, poussières, sanitaire, complément de papier toilette, douche ( <i>hors cuisine et vaisselle</i> )	<input type="checkbox"/> 20€
Animal de compagnie (uniquement possible à la résidence des thermes)	<input type="checkbox"/> ....nbre de nuit X 10€ =.....€

#### **TOTAL DES OPTIONS DE LA RÉSIDENCE DES THERMES\*\*\***

B'Q COTTAGE RÉSIDENCE\*\*\*\*

**PRIX PAR LOGEMENT POUR 20 NUITS 15% DE REMISE SI VOUS RÉSERVEZ AVANT LE 31/01/21 ET 10% DE REMISE SI VOUS RÉSERVEZ AVANT LE 28/02/2021**

FORMULES RESTAURATION		RÉSIDENCE DES THERMES***				B'O COTTAGE****	
PRIX PAR PERSONNE ET PAR CURE	FORMULE CLASSIQUE		FORMULE MENU ADAPTÉ <sup>(1)</sup>		FORMULE CLASSIQUE		
	NOMBRE DE PERS.	PRIX	NOMBRE DE PERS.	PRIX	NOMBRE DE PERS.	PRIX	
<input type="checkbox"/> Petit déjeuner buffet		221€		ND		260€	
<input type="checkbox"/> Demi-pension midi		569€		619€		ND	
<input type="checkbox"/> Demi-pension soir		525€		569€		525€	
<input type="checkbox"/> Pension complète		899€		999€		ND	
<input type="checkbox"/> Petite faim demi-pension midi		495€		549€		ND	
<input type="checkbox"/> Petite faim demi-pension soir		455€		495€		ND	
<input type="checkbox"/> Petite faim pension complète		755€		855€		ND	
<b>TOTAL RESTAURATION</b>		.....€		.....€		.....€	

<sup>(1)</sup>Voir le détail des formules page 37 de la brochure thermale.

ATELIER SANTÉ	DATES (*)	TARIFS
Activités physique et santé	..... / ..... / .....	<input type="checkbox"/> 45€
<b>TOTAL ATELIERS</b>		.....€

\* Dates disponibles page 24 - Option non prise en charge par l'assurance maladie.

TRANSPORT EN AUTOCAR DEPUIS PARIS (Aux dates de cures principales)	
1 • Résident .....	X 59€ (Aller/Retour) = .....€
2 • Non résident .....	X 75€ (Aller/Retour) = .....€
<b>TOTAL TRANSPORT</b> .....€	

Les frais de transports sont à régler en totalité au moment de la réservation.

OPTION ASSURANCE ANNULATION			
Assurance annulation-interruption hébergement, contrat pour 1 ou 2 personne(s)	<input type="checkbox"/> 65€	La personne supplémentaire au contrat	<input type="checkbox"/> 45€
Assurance annulation-interruption hébergement et autres prestations par personne	<input type="checkbox"/> 65€	Assurance autres prestations pour la 2 <sup>de</sup> personne dans la formule Optima	<input type="checkbox"/> 45€
<b>TOTAL DES ASSURANCES ANNULATION</b> .....€			

Assurance souscrite à la réservation pour votre compte.  
Conditions générales d'assurance disponibles sur bo-resort.com dans la rubrique « Mentions légales » ou sur demande au Service client.

VOTRE RÉCAPITULATIF	TOTAL	MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION
Mon dépôt de garantie de cure	55€	x 100% = .....€
<b>Mon hébergement</b>		
<input type="checkbox"/> résidence des thermes***	.....€	
<input type="checkbox"/> b'o cottage****	.....€	
<input type="checkbox"/> -15 % si réservation avant le 31/01/21	.....€	
<input type="checkbox"/> -10 % si réservation avant le 28/02/21	.....€	
Total hébergement	.....€	x 25% = .....€
Option hébergement	.....€	x 25% = .....€
Mon atelier santé	.....€	x 100% = .....€

VOTRE RÉCAPITULATIF	TOTAL	MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION
Ma restauration	.....€	
-5% avec la formule Optima à la résidence des thermes***	.....€	
Total restauration	.....€	x 25% = .....€
Mon option à l'établissement thermal premium (b'o spa thermal)		
Offre première cure février	0€	
Offre découverte 01/03	199€	x 25% = .....€
Offre curiste fidèle <sup>(1)</sup>	345€	
Supplément Établissement thermal premium : b'o spa thermal	399€	x 25% = .....€
Mon transport	.....€	x 100% = .....€
Mes assurances	.....€	x 100% = .....€
<b>TOTAL À VERSER À LA RÉSERVATION</b>		.....€

<sup>(1)</sup>Réservee aux curistes ayant effectué une cure à l'établissement premium en 2019 ou 2020.

### VOTRE RÈGLEMENT

Payez en plusieurs fois SANS FRAIS. (voir page 46)

Carte bancaire   
 Expire le : 

Par prélèvement<sup>(1)</sup>  Chèque  
 Fait à ..... le .....  
 • Signature obligatoire

<sup>(1)</sup>Si vous choisissez le règlement par prélèvement, complétez le document SEPA joint.

# Conditions particulières de vente applicables à une cure conventionnée (hors hébergement)

## 1 • Conditions particulières de vente applicables à une cure conventionnée

### 1.1 • Champ d'application

Les présentes conditions particulières sont applicables aux cures conventionnées en précisant et complétant les conditions générales de vente de la Société. Le code de la consommation n'est pas applicable à la vente d'une cure conventionnée qui relève des codes de la santé publique et de la sécurité sociale et de la convention nationale thermale. Sont assimilées aux cures conventionnées les cures prises en charge par un régime primaire national ou communautaire d'assurance maladie et les prestations accessoires visées par l'article 11-2 de la convention nationale thermale. Toute autre prestation est soumise aux conditions de vente de droit commun.

### 1.2 • Prix et conditions de règlement

#### 1.2.1 • Tarif réglementaire d'une cure conventionnée

Le tarif d'une cure conventionnée correspond au tarif forfaitaire de responsabilité et au complément tarifaire et est défini et modifiable par voie réglementaire. Il est fonction de la ou des orientation(s) thérapeutique(s) suivie(s) et de la prescription thermale. Les tarifs sont mentionnés en euros TTC. Aucun autre supplément ou complément de prix ne peut être perçu par la Société au titre de la cure conventionnée.

#### 1.2.2 • Tarif des prestations complémentaires

Les tarifs des soins complémentaires et des prestations relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention thermale sont valables pour la période de référence précisée sur les informations tarifaires, sauf évolution de la fiscalité ou offre promotionnelle particulière. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande.

#### 1.2.3 • Règlement de la cure et des prestations complémentaires

Aucune cure ne peut débuter sans que le Curiste ait valablement justifié de sa prise en charge intégrale par un régime d'assurance maladie et de complémentaire santé pratiquant le tiers payant, et acquitté la part restant à sa charge (prise en charge partielle) ou acquitté l'intégralité de sa cure (absence de prise en charge). Les soins complémentaires et prestations relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention thermale doivent également être intégralement acquittés avant le début de la cure.

### 1.3 • Réservation, annulation, modification, interruption d'une cure conventionnée

#### 1.3.1 • Réservation d'une cure : versement d'arrhes

Le bulletin de réservation doit être accompagné de 55 euros par cure réservée à titre d'arrhes (sauf exonération prévue par la convention nationale thermale à justifier : CMU, ALD,...) afin que la réservation soit effective. La cure est définitivement réservée après confirmation de la Société et les arrhes deviennent alorsacompte.

Les droits de résolution et rétractation prévus par le code de la consommation ne s'appliquent pas.

#### 1.3.2 • Annulation

Toute demande d'annulation par le Client doit être adressée par pli postal ou mail (conseils@bo-resort.com) dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes.

DATE DE RÉCEPTION DE L'ANNULATION PAR LA SOCIÉTÉ	ACOMPTE
Plus de 31 jours ouvrables avant la date du début de cure	Remboursement intégral
Entre 30 et 3 jours ouvrables avant la date du début de cure	Remboursement de l'acompte avec déduction de 25 euros par cure réservée
Moins de 2 jours ouvrables avant la date du début de cure / non présentation	Aucun remboursement

Si pour des raisons indépendantes de son fait et ou pour des circonstances non prévues par la convention nationale thermale, la Société doit annuler ou interrompre la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Curiste a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

#### 1.3.3 • Modification

Toute demande de modification du Client doit être adressée par pli postal ou

mail (conseils@bo-resort.com) au plus tard 15 jours ouvrables avant la date d'arrivée prévue et être acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation. Aucune modification n'est possible pour les prestations complémentaires qui ne sont ni échangées, ni remboursées.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des prestations complémentaires en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Curiste a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées correspondant à des prestations non consommées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

Les modifications relatives à la prestation transport ou à la formule de restauration sont visées aux conditions particulières de ventes applicables aux prestations annexes.

#### 1.3.4 • Interruption

Une cure doit avoir lieu sur 18 jours consécutifs de soins et ne peut être interrompu sauf motifs prévus par la convention nationale thermale. Toute interruption d'une cure pour des raisons non prévues entraîne la déchéance de la prise en charge par le régime d'assurance maladie et le Curiste est alors redevable personnellement du prix de la totalité de sa cure.

### 1.4 • Organisation de la cure

#### 1.4.1 • Capacité à suivre une cure

Aucune cure ne peut débuter sans communication d'une prescription médicale valide s'y rapportant. Une cure médicale étant obligatoirement prescrite par un médecin, il est de la seule responsabilité du Curiste, de son médecin traitant et du médecin thermal de s'assurer que le Curiste ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse suivre ou poursuivre la cure conventionnée ou bénéficier des prestations choisies, avec ou sans assistance de l'établissement. La responsabilité de la Société ne peut être engagée sur ce fondement et plus généralement pour tout acte ou omission du médecin prescripteur ou assurant la surveillance de la cure.

Le Curiste doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

#### 1.4.2 • Horaires des soins

Les horaires de cures sont librement fixés par la Société qui s'efforce de satisfaire au mieux les demandes des Curistes. Les horaires sont impératifs. Les modifications d'horaires ne sont possibles qu'après accord de l'établissement thermal et pour raison médicale dûment attestée.

#### 1.4.3 • Soins non effectués

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait de l'établissement thermal, l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement ou facturera les soins sur une base prorata temporis. Cette situation ne peut donner lieu à octroi de dommages et intérêts.

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait du Curiste (retard...), l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement sans que l'administration de ces soins ne conduisent à proroger la durée de la cure. Il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les soins non dispensés n'ont pas pu être remplacés hormis les circonstances visées à l'article 15-2 de la convention thermale.

#### 1.5 • Données personnelles et respect de la vie privée

Les Thermes de Bagnoles de l'Orne veillent à la protection des données personnelles des curistes, conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 dit RGPD. En suivant une cure auprès des Thermes de Bagnoles de l'Orne, tout curiste a nécessairement agréé valablement à l'utilisation et l'enregistrement des données le concernant à des fins d'information et/ou de prospection commerciale par la société Thermes de Bagnoles de l'Orne et les sociétés du groupe France Thermes. De même, il a agréé à la transmission de ses coordonnées au Conseil National des Établissements Thermaux (CNETh) et toute instance reconnue comme représentative en vue de la réalisation et la participation à une enquête nationale de satisfaction des curistes, conformément aux dispositions de la Convention Nationale thermale en vigueur ayant valeur réglementaire.

#### 1.6 • Réclamation, médiation et litige

Toute réclamation doit être adressée le plus tôt possible (si possible en temps réel) et au plus tard 15 jours après la fin de la cure à la Société par tout moyen probant, obligatoirement accompagnée des éléments justificatifs.

Pour tout litige, le Médiateur du thermalisme peut être saisi sur le site www.mediateurdothermalisme.org ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Daniel BOULIN - Médiateur du thermalisme - 157 chemin de Garia - 64300 LAA MONDRANS.

## À retourner dès que possible à b'o resort

Rue du Professeur Louvel • CS 96114 • 61140 Bagnoles de l'Orne

conseils@bo-resort.com • www.bo-resort.com

Thermes de Bagnoles de l'Orne - SNC capital 100 000€ - RC Alençon 702 020 389

TVA FR 89 702 020 389 locataire gérant de la société Thalie Spa - Finess 610780017

0 811 902 233

Service 0,05 € /appel  
+ prix appel